

PROCÈS-VERBAL

Le cinq décembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pascal DEMARE.

Date de convocation	28 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de présents	9
Nombre de votants	12

Présents : MM Pascal DÉMARE, Jean-François PAYAN, Mme Catherine COTTIN, MM Reynald LAMY, Christophe LECLERE, Michaël DELAIR, Guillaume PAYAN, Patrick GEZOLME, Mme Chantal DURAND.

Absents ayant donné pouvoir : MM David BESSIN à M. Jean-François PAYAN, Cyriaque LEFORT à M. Pascal DÉMARE, Mme Jessica LEROUGE à Mme Chantal DURAND.

Absents : M. Jérôme BUREL, Mme Stéphanie MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine COTTIN

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adjoindre à l'ordre du jour la modification des tarifs de location de la salle polyvalente.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout.

Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité

Modification des tarifs de location de la salle polyvalente - délibération n° 2022-019

Monsieur le maire expose que le tarif de location de la salle polyvalente n'a pas été revu depuis le 1^{er} janvier 2019.

Compte tenu notamment de l'augmentation des coûts de l'énergie, il propose d'augmenter ces tarifs.

Après délibération, le conseil décide l'augmentation du tarif de location de la salle polyvalente « Francis Talon » à **compter du 1^{er} janvier 2023** ainsi qu'il suit :

- Habitants d'Epégar	250 €
- Personnes extérieures	450 €

Le conseil précise que ce nouveau tarif ne s'appliquera pas aux contrats validés antérieurement à la date de la présente délibération.

Vidéo protection - délibération n° 2022-020

Monsieur le maire rappelle au conseil que lors de la réunion du 10 octobre dernier, il avait été décidé, suite à différents incidents, de demander des devis pour l'installation d'un système de vidéo surveillance aux abords de la salle polyvalente.

PROCÈS-VERBAL

La caméra serait fixée face à la salle, permettant ainsi de surveiller tout le terrain de football ainsi que l'arrière de la salle et une autre caméra serait installée permettant quant à elle la surveillance du parking.

Le moniteur serait installé dans les locaux de la mairie.

L'entreprise choisie se chargera de tous les documents administratifs réglementaires et de l'autorisation préfectorale.

Monsieur le maire précise que cette installation ne nécessite pas d'abonnement annuel.

Deux devis sont présentés au vote du conseil municipal : l'entreprise et l'entreprise D2L Sécurité.

Après délibération, le conseil municipal :

- valide le devis de la société D2L Sécurité pour un montant hors taxes de 8 624,00 €
- sollicite une subvention au titre des amendes de police

Convention avec la commune de Vitot pour le remboursement de leur quote-part de l'allocation retour à l'emploi de M. Bertrand FOMBELLE - délibération n° 2022-021

Monsieur le maire expose :

Le 1^{er} octobre 2022, M. Bertrand FOMBELLE –agent intercommunal- a été radié des effectifs des communes d'Épégard et de Vitot suite à son licenciement pour refus de titularisation.

Les deux communes sont en auto-assurance pour l'indemnisation chômage et il incombe à la collectivité dans laquelle l'agent effectuait l'horaire hebdomadaire le plus important de verser l'allocation de retour à l'emploi (ARE) dans sa totalité.

Considérant que M. Fombelle effectuait 18h00 à Épégard et 17h00 à Vitot, c'est la commune d'Épégard qui est chargée du paiement de l'ARE.

Monsieur le maire propose au conseil de conventionner avec la commune de Vitot pour que celle-ci rembourse sa quote-part calculée sur la base de 17/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise monsieur le maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente

Décisions modificatives

Le conseil municipal décide de procéder au vote de virement de crédits suivants

CREDITS A OUVRIR					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	65	6531		Indemnités	615,00
D	F	012	6411		Personnel titulaire	706,00
					Total	1 321,00 €
CREDITS A REDUIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	011	615228		Autres bâtiments	-1 321,00
					Total	-1 321,00 €

PROCÈS-VERBAL

Informations diverses

- Le repas des aînés a du être décommandé car il n'y avait que 32 inscrits, beaucoup de réponses étaient en faveur d'un bon d'achat. Le traiteur ne pouvait pas assurer la prestation pour si peu de personnes.

Les personnes inscrites au repas bénéficieront d'un bon pour la ferme charcutière.

M. le maire informe qu'en réunion d'exécutif (maire et adjoints), il a été décidé que seuls les habitants ayant répondu, seront bénéficiaires du bon d'achat.

Questions diverses

- M. Delair évoque l'installation des IRVE par convention avec le SIEGE. Il aurait été nécessaire de délibérer pour adhérer à cette compétence avant le mois de novembre dernier.

- M. Démare remercie MM Lamy et Delair pour l'installation des illuminations et MM J-F Payan et Bessin pour le plancher réalisé dans l'atelier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00